

PROVINCE DE NAMUR
VILLE D'ANDENNE

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 22 JANVIER 2018

N° 2018/1
58^{ème} réunion de la législature

Le Collège communal de la Ville d'ANDENNE a l'honneur de vous convoquer par la présente à la réunion du Conseil communal qui se tiendra **le lundi 22 janvier 2018, à 20 heures**, à l'ANDENNE ARENA.

ORDRE DU JOUR

SEANCE PUBLIQUE

1. ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

1. Crèche « *Couleur Pastel* » - Règlement d'ordre intérieur, contrat d'accueil, projet pédagogique et plan qualité - Modifications
2. A.S.B.L. « *Les Arsouilles* » - Proposition de reconduction de la convention pour 2018

2. AFFAIRES SOCIALES

1. Comité de concertation « *Ville - C.P.A.S.* » - Procès-verbal de la réunion du 8 décembre 2017
2. C.P.A.S. - Budget 2018 - Services ordinaire et extraordinaire
3. C.P.A.S. - Mise en place d'une convention spécifique d'octroi d'aide financière entre la Ville d'ANDENNE et le C.P.A.S. d'ANDENNE - Reconduction

3. AMENAGEMENT DU TERROIRE

Opération de rénovation urbaine - Convention avec le Service Public de Wallonie - Avenant n° 4

4. CIMETIERES

1. Modifications du règlement communal sur les cimetières - Adoption d'une version coordonnée
2. Règlement-redevance sur les concessions de sépulture et loges de columbarium - Exercices 2018 et 2019 - Adoption

5. CULTE

Fabrique d'église de NAMECHE – Budget 2018 – Approbation

6. CULTURE

1. Musée communal de la Céramique – Acquisition de la collection Urbain Montfort (troisième partie)
2. Musée communal de la Céramique – Acquisition de quatre tuiles miniatures et de deux assiettes en faïence fine

7. DIVERS

REPROBEL – Rémunération pour reprographie et rémunération légale des éditeurs en droit belge – Conventions avec la Ville d'ANDENNE – Avenants (Administration générale et Bibliothèque publique)

8. INSTALLATIONS SPORTIVES

Convention d'occupation des infrastructures sportives de NAMECHE – Aménagement d'un terrain de base-ball - Approbation

9. INTERCOMMUNALES

PUBLIFIN – Assemblée générale extraordinaire du 6 février 2018 – Mandat de vote à délivrer

10. MARCHES PUBLICS

Marchés publics passés par délégation – Communication

11. PATRIMOINE

LANDENNE : lieu-dit « *Sart de Velaine* » - Echange entre la Ville d'ANDENNE et les époux D.-P.

12. POLICE

Confirmation d'ordonnances de police prises d'urgence par le Bourgmestre (article 134 N.L.C.)

13. REVITALISATION URBAINE

Approbation d'un compromis de vente et aliénation de quotes-parts communales terrain (31^{ème} délibération)

14. TUTELLE

Communication de diverses décisions prises par l'autorité de tutelle (article 4 R.G.C.C.)

15. ZONE DE SECOURS NAGE

Budget 2018 et fixation de la dotation provisoire 2018

16. QUESTIONS ET INTERPELLATIONS

HUIS CLOS

17. CONTENTIEUX

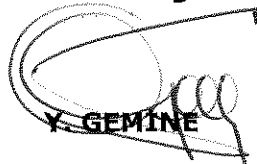
1. Ville d'ANDENNE / S.C. – ANDENNE : rue Brun – Logement à libérer – Autorisation d'ester en justice
2. Ville d'ANDENNE / N.-D. (bis) – VEZIN : rue de Leuze – Travaux d'assainissement et de sécurisation – Autorisation d'ester en justice
3. Ville d'ANDENNE / J. S.P.R.L. Non-respect de l'obligation de mise en valeur du bien vendu – Appel d'un jugement du Tribunal de Première Instance de NAMUR

18. PERSONNEL

Personnel enseignant – Ratification de désignations temporaires (8)

PAR LE COLLEGE,

Le Directeur général,



Y. GEMINE

Le Bourgmestre,



C. EERDEKENS

NOTA BENE :

1. Les procès-verbaux des réunions du Conseil communal des 20 novembre 2017 et 11 décembre 2017 sont ouverts à la consultation des membres du Conseil communal.
2. Conformément aux dispositions de l'article L 1122-24 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, toute proposition étrangère à l'ordre du jour doit être remise au Bourgmestre ou à celui qui le remplace au moins cinq jours francs avant l'assemblée; elle doit être accompagnée d'une note explicative ou de tout document propre à éclairer le Conseil communal. Il y a lieu également de tenir compte, en la matière, des dispositions du Règlement d'ordre intérieur.
3. Le Directeur général et la Directrice financière, ou leurs délégués, seront présents au Centre administratif le **mercredi 17 janvier 2018**, de 17h00 à 19h00, à la disposition des membres du Conseil communal relativement aux points de l'ordre du jour.
4. Les prochaines réunions du Conseil communal sont fixées les 26 février, 26 mars et 23 avril 2018 à l'ANDENNE ARENA.